

FLASH INFOS N° 122

Nids de chenilles processionnaires

Nous avons procédé, en mars et avril derniers, à l'éradication d'une quinzaine de nids de chenilles processionnaires dans les espaces verts communs de PSN.

Nous allons de nouveau procéder en décembre à une suppression d'une vingtaine de nids.

Cette campagne n'est pleinement efficace que si vous faites de même dans vos espaces verts privés.

Si vous avez des arbres avec nids de chenilles processionnaires, nous vous remercions de procéder vous-même à cette destruction (enlèvement des nids et incinération), ou de prendre rendez-vous avec notre prestataire Espaces Verts, Patrick Pina (n° de tél. 06 58 03 91 32), qui s'occupera de la suppression et de l'enlèvement de ces nids pour 30 € T.T.C. par nid.

A ce propos, nous vous rappelons que l'arrêté municipal n° PM/2023-05 du 5 avril 2023 oblige les propriétaires à procéder à la destruction des nids des chenilles processionnaires du pin ou du chêne se trouvant sur leurs parcelles, en observant scrupuleusement les règles de précautions nécessaires.

Le Comité Syndical